# LE CHARTRIER DE L'ABBAYE DE SAVIGNY AU DIOCÈSE D'AVRANCHES. ÉDITION PARTIELLE (1202-1243) ET COMMENTAIRE

PAR BÉATRICE POULLE

### INTRODUCTION

Les chartes de l'abbaye de Savigny sont en quelque sorte des rescapées: des bâtiments de l'abbaye elle-même, qui était la plus vaste du diocèse après le Mont-Saint-Michel, il ne reste plus que quelques ruines informes; par un heureux concours de circonstances, la partie la plus ancienne du fonds de Savigny a abouti aux Archives nationales, alors que les fonds d'archives de toutes les autres abbayes du département de la Manche, y compris une partie du fonds de Savigny, ont disparu dans le bombardement de Saint-Lô en 1944. L'intérêt intrinsèque des chartes de Savigny est donc largement augmenté du fait qu'il est désormais le seul fonds monastique médiéval qui subsiste pour les deux anciens diocèses de Coutances et d'Avranches. Même mutilé, il contient encore plus de treize cents chartes originales, de 1112 jusqu'au XIVe siècle, qu'on peut compléter d'originaux et de copies dispersés au hasard des collections.

#### CHAPITRE PREMIER

## HISTOIRE DE L'ABBAYE DE SAVIGNY

Fondée en 1112 par un ermite prédicateur, saint Vital, dans une forêt donnée par le seigneur de Fougères et située à la lisière de la Normandie, l'abbaye de Savigny se trouvait sous l'abbatiat de saint Geoffroy, dans la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle, à la tête d'un ordre important comprenant plus de trente abbayes implantées dans l'ouest de la France et en Angleterre. L'ordre suivait la règle de saint Benoît avec des coutumes assez proches des coutumes cisterciennes : austérité, fondation d'abbayes-filles par essaimage, chapitre général.

En 1147, à la suite des difficultés causées par les tendances autonomistes des abbayes anglaises, et notamment de la plus ancienne d'entre elles, Furness, le quatrième abbé de Savigny, Serlon, réunit son ordre à celui de Cîteaux. L'abbaye de Savigny, entrée ainsi dans la filiation de Clairvaux, reçut une place privilégiée dans l'ordre cistercien, immédiatement après les quatre premières filles. Le règlement du conflit avec Furness dura cependant encore quelques années.

A partir de ce moment, l'histoire de l'abbaye n'a pas encore été systématiquement étudiée; on peut mentionner cependant les repères suivants: les négociations entre Henri II d'Angleterre et les légats pontificaux qui ont suivi le meurtre de Thomas Becket se sont déroulées à Savigny; en 1243, il y eut la translation des reliques des cinq saints de Savigny et leur canonisation officieuse; puis l'établissement de la commende; l'incendie de l'abbaye et le massacre de l'abbé par les protestants en 1562; l'introduction de l'Étroite Observance en 1676. A la Révolution, les religieux devinrent pour la plupart curés constitutionnels et défroquèrent; les bâtiments, pillés par les paysans des alentours, servirent de carrière de pierres et furent systématiquement détruits.

## **CHAPITRE II**

#### LES SOURCES

Les sources diplomatiques. — Un « vieux rouleau », non conservé, daté des environs de 1138 constituait un premier essai de mise en ordre des archives de l'abbaye. Le cartulaire, ou Liber cartarum domus Savigneii, établi en 1202, regroupait six cent soixante-dix-neuf chartes classées selon les diocèses concernés, et des renvois au dos des originaux permettaient d'en retrouver la copie dans le cartulaire ; celui-ci a été détruit en 1944. Au XIIIe siècle, les chartes furent pourvues au verso d'une analyse en latin et classées selon les lieux concernés, ce que permettent d'établir les cotes correspondant à ce classement qui sont encore visibles sur les originaux. Au XVIe siècle, on procéda, à la demande de l'abbé Louis d'Estouteville, à une refonte du classement accompagnée de la rédaction d'un inventaire analytique partiel ; les cotes de cet inventaire subsistent également sur les originaux. A la fin du XVIIe siècle, dom de Roissey rédigea au dos de chaque charte une analyse en français. Au XVIIIe siècle, enfin, on établit un nouveau cartulaire rassemblant cinq cent soixante-seize chartes concernant les biens situés dans le diocèse du Mans.

En 1792, les archives de Savigny furent transportées à Mortain et entassées sans soin dans le grenier de la sous-préfecture; des amateurs indélicats profitèrent de l'état d'abandon du fonds pour en soustraire des pièces qui ont fini par aboutir dans des collections publiques (Paris, Angers, Rouen). Le fonds lui-même fut « redécouvert » par Gerville en 1819. En 1839, la rédaction d'un inventaire fut confiée par le Conseil général à Léchaudé d'Anisy. La même année, Natalis de Wailly emporta treize cent soixante-quinze chartes originales, essentiellement des XII et XIII siècles, pour les Archives nationales où elles subirent trois classements successifs. Le reste du fonds, notamment les cartulaires, n'entra aux Archives départementales de la Manche qu'en 1853; il y brûla avec le reste du dépôt en juin 1944, mais il subsiste quelques copies effectuées au XIX estècle, principalement celles des cartulaires et de l'inventaire de Louis d'Estou-

teville, et le fonds reste numériquement très important malgré les pertes qu'il a subies.

Les autres sources. — Outre le rouleau mortuaire de saint Vital, bien connu depuis les travaux de Léopold Delisle, les sources non diplomatiques sont constituées principalement par les épaves de la bibliothèque de l'abbaye. Sur la centaine de manuscrits qui restaient encore à Savigny après le passage des protestants, une quinzaine ont été envoyés à Baluze en 1679, dont six seulement ont été retrouvés par Léopold Delisle à la Bibliothèque nationale. Les manuscrits restés sur place ont été emportés par les moines en 1792 ou volés ; l'un de ces manuscrits est finalement entré à la Bibliothèque nationale en 1877. Plusieurs des textes ainsi conservés concernent directement l'histoire de l'abbaye : une chronique (lat. 4862 et lat. 7596 A), des additions à la chronique de Robert de Thorigny (lat. 4862), le Livre des miracles des saints de Savigny (nouv. acq. lat. 217). Il faut enfin citer une histoire de l'abbaye écrite au début du XVIIIe siècle par un de ses prieurs, dom Claude Auvry, dont une copie est conservée à la Bibliothèque nationale (nouv. acq. fr. 4122); on y trouve en pièce justificative la copie des Vies des saints de Savigny dont les manuscrits médiévaux ont disparu.

#### CHAPITRE III

SAVIGNY ET SON TEMPOREL DANS LA PREMIÈRE MOITIÉ DU XIIIº SIÈCLE

Le vocable primitif de Savigny, la Trinité, a progressivement disparu au profit du vocable cistercien habituel, Notre-Dame.

Les bâtiments. — Une première église de bois, dédiée en 1124, fut remplacée à partir de 1173 par une nouvelle, de pierre, dédiée en 1220. Un incendie en 1705 provoqua la reconstruction du bâtiment des hôtes. Pendant toute la première moitié du XIX° siècle, les bâtiments furent systématiquement exploités comme carrière de pierres, de sorte qu'il ne reste plus que quelques vestiges dispersés. Des fouilles effectuées en 1935 ont permis de dresser un plan exact de l'abbatiale. On dispose encore, pour se faire une idée de l'aspect des bâtiments avant leur destruction, de quelques descriptions et dessins anciens.

Les religieux. — La chronologie déjà établie des abbés est confirmée par les renseignements fournis par les chartes. La chronologie des prieurs est incomplète ; elle permet toutefois d'affiner, pour deux chartes non datées, la datation qu'on déduirait des mentions d'abbés dont les abbatiats sont connus. Soixante noms de moines sont fournis par les chartes, notamment par les listes de témoins. D'après une charte de 1238, les moines étaient alors une quarantaine. Leur recrutement géographique semble limité à la basse Normandie et correspond à l'implantation des granges de l'abbaye.

De graves manquements à la discipline se sont produits en 1233 : des bulles de Grégoire IX font même allusion à des voies de fait dont plusieurs moines se seraient rendus coupables.

Le temporel. — Le temporel était de composition très variée et comprenait des terres, des prés, des vignes, des bois, des dîmes, des églises, des moulins, des pressoirs. Il était dispersé entre les diocèses voisins d'Avranches, Le Mans

et Rennes, mais s'étendait aussi jusqu'aux diocèses de Coutances, de Bayeux et d'Angers. Une partie était exploitée directement par les moines eux-mêmes ou par leurs convers, selon le système des granges, habituel chez les Cisterciens, mais l'abbaye en baillait une autre partie à ferme, ce qui était pourtant interdit par la règle cistercienne primitive, mais a été pratiqué très tôt à Savigny.

# CHAPITRE IV

# INTRODUCTION À L'ÉDITION

L'édition couvre les années 1202-1243, c'est-à-dire depuis la rédaction du Liber cartarum domus Savigneii jusqu'à la fin de l'abbatiat d'Étienne de Lexington. Tous les actes sont en latin.

Style chronologique des actes. — Les abbés de Savigny utilisaient, comme les autres cisterciens, le style de l'Annonciation, tandis que les évêques d'Avranches utilisaient le style de Pâques.

Répartition chronologique des actes. — Le nombre annuel d'actes est très irrégulier, mais le mouvement général est croissant, avec un maximum entre 1235 et 1240.

Auteurs des actes. - 59% des actes de la période considérée ont comme auteur un laïque et seulement 41% un ecclésiastique. La juridiction gracieuse est peu répandue ; celle des officiaux est surtout le fait de l'évêché d'Angers ; quant à celle des doyens, elle n'est pratiquée que dans l'évêché du Mans, mais elle est quasiment inexistante dans les évêchés normands. Les évêques les plus représentés sont ceux des diocèses les plus proches de Savigny, surtout ceux de Coutances, d'Avranches et du Mans ; ils agissent essentiellement pour régler des différends dans lesquels Savigny était partie, confirmer des donations ou donner l'investiture d'une cure, mais ils interviennent eux-mêmes très peu comme donateurs. Il y a huit bulles pontificales. Les actes émanés d'un abbé ou d'une communauté sont assez nombreux, y compris des actes émanés de l'abbaye de Savigny elle-même ; les communautés concernées sont proches de Savigny, mais pas spécifiquement cisterciennes; ces actes concernent surtout des différends temporels, en particulier à propos des dîmes. Les autres ecclésiastiques qui apparaissent comme auteurs d'actes sont ou des dignitaires des chapitres, qui interviennent en tant que juges délégués apostoliques, ou des membres du bas-clergé, qui sont en fait les seuls donateurs ecclésiastiques.

On ne trouve, dans la première moitié du XIIIe siècle, que deux actes royaux, un de Jean sans Terre (antérieur à 1204) et un de Philippe Auguste. La catégorie sociale la mieux représentée chez les auteurs d'actes est celle des laïques qui portent le titre de miles ou de dominus; ils appartiennent à des familles notables de la région (comtes de Mortain, seigneurs de Fougères, de Mayenne ou de Dinan) ou à des familles plus modestes, et dans ce dernier cas ce sont les auteurs des donations les plus importantes; une grande partie de leurs actes est malgré tout constituée par des confirmations et des ratifications de donations faites par leurs parents ou leurs dépendants. Les laïques qui ne sont ni miles ni dominus sont d'autant plus nombreux comme auteurs d'actes que la juridiction gracieuse est peu développée et le sceau répandu; on trouve parmi

eux un certain nombre de dépendants de Savigny. Les femmes sont bien représentées, qu'elles agissent seules ou avec leur mari. Enfin, on ne trouve que cinq bourgeois.

Les sigillants. — Même si le sceau est largement répandu, un certain nombre d'auteurs d'actes n'ont pas scellé eux-même leur charte mais l'ont fait sceller par un tiers; ce sont surtout des femmes, qui font alors appel à leur fils, ou des fils de chevaliers, qui font appel à un seigneur; plusieurs d'entre eux acquièrent d'ailleurs un sceau par la suite. D'autres auteurs de chartes ont scellé leur charte de leur sceau, mais ont demandé également à quelqu'un d'autre de sceller l'acte avec eux.

Certaines chartes, émanées d'auteurs différents n'ayant aucun lien entre eux, mais écrites manifestement de la même main, ont été établies à l'abbaye de Savigny même.

## ÉDITION

L'édition intéresse quatre cent trente-huit chartes latines datées ou aisément datables entre 1202 et 1243.

#### **ANNEXES**

Plans et dessins anciens de l'abbaye de Savigny. — Carte de l'ordre de Savigny et tableau de la filiation. — Photographies des mentions dorsales de quelques originaux. — Index des noms de personne et de lieu. — Liste par cote des documents édités. — Liste des sceaux conservés en original ou connus par une représentation figurée.

The second section of the second section is the second section of the second section of the second section of the second section secti